

Procès verbal de la séance du 25 juin 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames MICHON B, JIMENEZ ORTIZ C, RIBOULOT MC, Messieurs BERAUX JC, DRAPIER J, ESTANQUEIRO B, FEDERSPIEL D, VANHAELEWYN E, VERNEAU R, REGNAULD G.

Absents excusé : Mesdames SCELLIER P, MOUROT E, REBMANN V et Mrs DOUCET JM, GUICHARD E.

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DE L'USEDA

Le Maire donne lecture du rapport d'activité 2009 de l'USEDA qui a pour compétences :

➤ L'éclairage public :

- Travaux (Etudes).
- Maintenances : Paiement au nombre de points lumineux.
Contribution liée à la consommation.

- La signalisation lumineuse.
- La mise en souterrain des réseaux téléphoniques.
- Le gaz.
- La maîtrise de l'Energie :

- Retarder l'extension des réseaux.
- Diminuer la puissance des sources lumineuses.

➤ Production d'énergie et de chaleur :

- Bois et sous-produits du bois.
- Produits issus de l'agriculture traditionnelle (céréales, oléagineux, paille, bagasse) et nouvelles plantations de taillis à croissance rapide.

INVESTISSEMENT 2009

Réseaux électriques :

1.	<i>Renforcement des réseaux :</i>	657 114 €	
2.	<i>Extension :</i>	4 741 701 €	(-8%)
3.	<i>Enfouissement :</i>	10 952 841 €	(+6%)
4.	<i>Eclairage Public :</i>	1 999 925 €	
5.	<i>Maintenance :</i>		

443 communes (43 230 foyers lumineux), coût pour les communes :

- 24 € si toute la nuit
- 17 € entre 1 500 et 3 000 heures
- 14 € si inférieur à 1 500 heures.

Budget : 33 174 348 € de recettes dont 26 millions pour les travaux doit 85 %, 640 000 de frais de personnel soit 2 % et le reste en charges de fonctionnement.

FAITS MARQUANT DE 2009

L'USEDA est le premier syndicat de France à signer une convention avec ERDF et la Chambre de l'Agriculture pour la modification des lignes électriques près des corps de ferme.

L'enfouissement des réseaux :

National < 40 %

USEDA < 30, 4 %

Allemagne/Angleterre < 80 %

D'autre part, en 2009, 793 communes adhèrent à l'USEDA dont 656 sont desservies par l'EDF, 136 par la SICAE de l'Aisne et 1 par la SICAE de l'Oise.

Le réseau HTA est constitué de 6 348 km dont 4 491 km en aérien et 1 857 km en souterrain.

Le réseau BT est constitué de 4 570 km dont 3 103 km en aérien et 1 467 km souterrain.

Les postes de transformation HTA/BT sont au nombre de 6 694.

223 609 dont 9719 abonnés ont optés pour des tarifs libres.

La consommation annuelle est de 2 693 GWH.

MEME SEANCE

DEPART EN RETRAITE DE MADAME ROUYRE

La Directrice de l'Ecole Élémentaire Christian Cabrol informe le Conseil Municipal que Madame Rouyre en poste depuis une quinzaine d'années prend sa retraite à la fin de l'année scolaire. Les enseignants organisent un pot de départ le 25 juin 2010. A cette occasion une remise de cadeaux pour Madame Rouyre est organisée. Madame Josielowski demande si la commune souhaiterait participer aux cadeaux (un ordinateur portable et un circuit en voiture de collection).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de verser à la coopérative scolaire élémentaire un montant de 180€ pour la participation au cadeau de Madame Rouyre pour son départ en retraite.

MEME SEANCE

LGV PICARDIE-ROISSY

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Claude GEWERC, Président du Conseil Régional de Picardie indiquant que le 15 avril dernier, la commission particulière du débat public a lancé une grande concertation autour du barreau ferroviaire Roissy-Picardie.

En effet, actuellement la Picardie ne compte qu'une gare reliée au réseau à grande vitesse, sur les 203 existantes. Ce projet permettrait d'accueillir des TGV à Amiens et à Creil d'ici 2020.

Des actions ont été mises en œuvre afin de soutenir ce projet : création d'une rubrique sur le site www.picardie.fr, animation d'un groupe facebook, fabrication d'adhésifs, pétition etc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir le projet LGV Picardie – Roissy, d'envoyer la délibération au Conseil Régional afin d'obtenir des affiches et des adhésifs pour diffuser dans la commune.

MEME SEANCE
SEMAINE DU COEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la semaine du Cœur 2010 organisée par la Fédération Française de Cardiologie.

Le Conseil Municipal souhaite que la commune participe à la semaine du cœur courant septembre.

A cette occasion les deux défibrillateurs seront installés.

Le Maire propose d'installer le premier au nouveau bâtiment multifonctions à proximité des médecins et le second au niveau du groupe scolaire. Leur emplacement définitif sera validé prochainement.

D'autre part, le bilan du parcours du cœur organisé par la commune le 2 mai 2010 est à envoyer rapidement à la Fédération Française de cardiologie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 55 € à la Fédération Française de Cardiologie suite à la manifestation organisée dans la commune le 2 mai 2010.

MEME SEANCE
DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE SFR

Dans le cadre du développement de ses réseaux et dans le cadre des autorisations qui lui ont été accordées en date du 18 décembre 1997 conformément aux articles L33-1 et L34-1 du code des Postes et Télécommunications, des réseaux de télécommunications publics et privés, sur le territoire français, SFR doit procéder à l'installation d'un câble à fibres optiques en vue de dégroupier et de raccorder le Central Téléphonique FT avenue du Général Leclerc à son réseau existant situé en emprise RFF/SNCF-Gare.

Conformément à l'article R20-47 du décret n°97-683 du 30 mai 1997 relatif au droit de passage sur le domaine public routier, SFR sollicite une permission de voirie pour l'exécution de travaux de génie civil avenue du Général Leclerc.

La durée de l'occupation demandée est de 15 années à compter de la notification de l'autorisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE la société SFR à réaliser l'installation d'un câble à fibres optiques en vue de dégroupier et de raccorder le Central Téléphonique avenue du Général Leclerc.

ACCEPTE la durée de l'occupation demandée qui est fixée à 15 ans à compter de la notification de l'autorisation.

CHARGE le Maire des démarches administratives afférentes.

MEME SEANCE

DEMANDE DE CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSIN VERSANT

Monsieur le Maire rappelle :

- Les objectifs de la Directive Cadre Européenne (DCE) du 23 octobre 2000, concernant l'atteinte du bon état des eaux en 2015 et les principes de gestion de l'eau établis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.
- Les constats de l'Etat des lieux et les objectifs du programme d'actions, du Contrat Global pour l'Eau du Canton de Charly sur Marne.
- Les événements du 13 mai 2009 et ceux du 14 juin 2009.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un syndicat intercommunal sur le bassin versant des affluents de la Marne, afin de porter la maîtrise d'ouvrage publique nécessaire à la gestion globale des cours d'eau et de leurs bassins versants et ainsi répondre aux différents objectifs et constatations susvisés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver la création d'un syndicat intercommunal à l'échelle du bassin versant des affluents de la Marne.

SOLLICITE Monsieur le Préfet de l'Aisne pour la création d'un syndicat intercommunal à l'échelle du bassin versant des affluents de la Marne conformément à la carte jointe à la présente.

MEME SEANCE

QUESTIONS DIVERSES

1. Lors d'un précédent Conseil Municipal, le Maire avait évoqué les problèmes de circulation et de sécurité des enfants place des faubourgs. Par conséquent, Le Conseil Municipal **DECIDE** d'installer 1 stop rue des Carmes et rue du Jeu d'Arc.
2. La Communauté de Communes de Charly sur Marne demande au Conseil Municipal de formuler un avis sur les secteurs potentiels à retenir pour la poursuite de l'analyse du dossier ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN.

Par conséquent, le Conseil Municipal **DECLARE** avoir pris connaissance du dossier relatif à l'étude de faisabilité d'une zone de développement éolien sur le territoire de la Communauté de Communes et donne par 8 voix pour et 2 voix contre, un avis favorable au maintien du secteur 7 situé sur la commune de La Chapelle sur Chézy et au secteur 4 situé sur la commune de Nogent l'Artaud pour la suite de l'étude.

3. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général verse à la commune un 2^{ème} acompte d'un montant de 3 714,18 € dans le cadre de l'aménagement d'une réserve incendie Place du Lieutenant Lehoucq.
4. Le Maire informe que l'Etat verse à la commune une dotation exceptionnelle résultant du nombre de titres émis par la commune entre 2005 et 2008 soit 3 € par titre pour un montant global de 628 €.

L'Etat attribue également à la commune le fonds département de péréquation de la taxe additionnelle, pour 2009 la somme allouée s'élève à 19 739.23 €.

La compensation des pertes de bases d'imposition à la taxe professionnelle est fixée à 2 428 € pour l'année 2008.

5. La société COUDERD en cessation d'activités arrêtera sa prestation à partir du 1^{er} juillet 2010. Le service sera désormais assuré par les employés communaux.9
6. Le Conseil Municipal délibère favorablement au changement de siège social de l'USESA à la Ferme du Rû Chailly à FOSSOY.
7. Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil de l'école maternelle en date du 6 mai 2010.
8. Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Emmanuelle WIATER a demandé la prolongation de son temps partiel pour une durée de 5 ans à compter de juin 2011. Le Maire et La Responsable du personnel ont décidé d'accéder à sa demande. Le Conseil Municipal en est informé et en est très favorable.
9. Remerciements de la Croix Rouge Française pour le versement de la subvention 2010.

Remerciements de Monsieur Arnault de la Ménardière pour les travaux de création d'un mur de soutènement rue Robert Gerbaux suite aux orages du 14 juin 2009.

Félicitations de Monsieur Xavier BERTRAND pour le dynamisme du Conseil Municipal concernant l'aménagement de la place du Lieutenant Lehoucq et la construction du bâtiment multifonctions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.